Thème	CONCERTATION
Mesure nº 1	Favoriser la participation citoyenne, des ICI et CRD pour la mise en œuvre et le suivi des actions.

CONTEXTE

Les activités de concertation ont révélé que la communauté souhaite suivre l'évolution des projets sherbrookois en GMR et qu'elle aimerait connaître les sommes défrayées pour les matières résiduelles. Les membres de la communauté ont l'intérêt et la disponibilité pour s'impliquer activement dans la recherche et la mise en œuvre de solutions, en fonction de leur champ d'expertise et d'intervention.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

- ☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
- ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
- ☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
- ☒ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
- ☒ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

- ☒ Acquis de connaissances
- ☐ Infrastructure
- ☒ ISE
- ☐ Politique/Plan d'action
- ☐ Règlementaire
- ☐ Réduction à la source
- ☐ Services en GMR
- ☒ Autre : Concertation

ENJEUX ET RISQUES

- Mobilisation des participants aux tables de travail et à la mise en œuvre des projets
- Identifier les bons canaux de diffusion pour les différentes clientèles visées.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
- ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- ☒ Autre : Actions 4 du plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

Objectifs de la SVMO

- ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Rendre disponibles l'état d'avancement des actions du PGMR ainsi qu'un bilan de la GMR à la moitié et à la fin du parcours sur le site Web de la Ville.
2. Informer les citoyens sur le coût de la GMR, ventilé par type de matière recyclable, matière organique, déchet, etc.
3. Créer des tables de travail sectorielles : multilogement, CRD, gaspillage alimentaire et ICI.
4. Poursuivre les tables de travail sectorielles existantes : réemploi et grands partenaires institutionnels.
5. Développer de nouveaux projets en fonction des subventions disponibles et de l'expertise des tables de travail.

Mesure nº 1	Favoriser la participation citoyenne, des ICI et CRD pour la mise en œuvre et le suivi des actions.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	Service des communications Service des sports, de la culture et de la vie communautaire Organismes œuvrant en réemploi Partenaires institutionnels Entreprendre Sherbrooke Destination Sherbrooke Sherbrooke Innopole

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Publier l'état d'avancement sur le site Web.	1 fois/année	Annuel
Produire un bilan GMR sommaire.	1 bilan sommaire/année	Annuel
Présenter un bilan de mi-parcours du PGMR.	2026	----
Rencontrer les tables de travail sectorielles.	Au moins 1 rencontre/année/secteur	Annuel
Présenter le bilan du PGMR.	2030	----

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									
4									
5									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		25 200 $	25 500 $	26 000 $	46 500 $	20 300 $	20 700 $	21 200 $	21 600 $
Honoraires professionnels									
Ressources matérielles / Outils ISE									
Revenus									
Total annuel		25 200 $	25 500 $	26 000 $	46 500 $	20 300 $	20 700 $	21 200 $	21 600 $
Aide financière									
TOTAL		207 000 $							

Commentaires et cohérence des actions :

Thème	RÉDUCTION À LA SOURCE
Mesure nº 2	Poursuivre l'élaboration de la Stratégie de réduction des articles à usage unique.

CONTEXTE

Étant donné l'omniprésence des articles à usage unique et leurs impacts négatifs sur l'environnement, le gouvernement du Québec prévoit mettre en place une stratégie pour réduire l'utilisation des plastiques et produits à usage unique. De son côté, la Ville de Sherbrooke a déjà amorcé un processus de réduction des articles à usage unique en 2019, par une première action, soit la mise en place d'un règlement visant à interdire les sacs d'emplettes à usage unique. Les consultations dans le cadre du PGMR 2023-2030 ont révélé que :

- plusieurs entrepreneurs se disent prêts à instaurer des changements au sein de leur commerce concernant la réduction des articles à usage unique et ils ont besoin d'accompagnement, autant pour eux que pour leur clientèle;
- les articles à usage unique, dont le polystyrène alimentaire, ne sont pas interdits par le règlement, mais les citoyens sont favorables à la mise en place d'un tel règlement;
- plusieurs citoyens n'ont pas intégré des habitudes visant à réduire les articles à usage unique lors de leurs achats.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☒ Acquis de connaissances
☐ Infrastructure
☒ ISE
☒ Politique/Plan d'action
☒ Règlementaire
☒ Réduction à la source
☐ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Être en adéquation avec la stratégie du gouvernement du Québec et la règlementation fédérale à venir.
- Respecter les règles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).
- La disponibilité des solutions écoresponsables pour réduire les articles à usage unique
- Les articles réutilisables ont vu leur popularité baisser durant la pandémie de COVID-19.
- Coûts/gains environnementaux par catégorie de matière.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☒ Autre : Actions 5 et 8 du plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Identifier les objectifs et produits visés par la Stratégie.
2. Déterminer, en concertation avec le milieu, les besoins en accompagnement et les étapes du plan d'action.
3. Modifier la règlementation en fonction du plan d'action.
4. Adopter la Stratégie et son plan d'action.
5. Mettre en œuvre les actions et produire les campagnes d'ISE, tout en restant en contact avec le milieu.

Mesure nº 2	Poursuivre l'élaboration de la Stratégie de réduction des articles à usage unique.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	**PRINCIPAUX COLLABORATEURS**
Bureau de l'environnement	Service des affaires juridiques Service des communications Entreprendre Sherbrooke Destination Sherbrooke

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Publier la Stratégie et un plan d'action	2025	-----
Nombre de produits visés	Au moins 5 articles d'ici 2030	-----
Nombre de campagnes ISE	Au moins 5 campagnes	Annuel
Rencontre avec les paramunicipales responsables des clientèles visées (restauration, commerces de détail, etc.)	Au moins 1 fois/année	Annuel

ÉCHÉANCIER

Actions	2022*	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									
4									
5									

BUDGET

	2022*	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	*25 000 $*	50 500 $	51 000 $	52 500 $	13 300 $	13 500 $	13 800 $	14 200 $	14 500 $
Honoraires professionnels	*30 000 $*								
Ressources matérielles / Outils ISE					25 000 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $
Revenus									
Total annuel	-	50 500 $	51 000 $	52 500 $	38 000 $	38 500 $	38 800 $	39 200$	39 500 $
Aide financière									
TOTAL		348 000 $							

Commentaires et cohérence des actions :
Cette mesure sera mise à jour lors de l'adoption de la Stratégie et de son plan d'action.
**Les dépenses 2022 sont exclues du coût total puisque prévues au PGMR 2016-2020.*
Cette action est en lien avec la mesure nº 1 pour la concertation avec les parties prenantes.

Thème	RÉDUCTION À LA SOURCE
Mesure nº 3	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action sur la réduction du gaspillage alimentaire.

CONTEXTE

Selon RECYC-QUÉBEC, au Canada, 11,2 millions de tonnes de nourriture comestible sont perdues ou jetées (gaspillage alimentaire) au cours de la chaîne alimentaire, soit du champ à l'assiette. Cela dit, le gaspillage alimentaire est un sujet peu traité par la Ville et peu de données sont disponibles pour notre territoire. Effectivement :

- aucun portrait des acteurs et des actions en gaspillage alimentaire n'a été réalisé sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

Par ailleurs, les consultations du PGMR 2023-2030 ont révélé que :

- les citoyens sont favorables à la mise en place d'un règlement interdisant le gaspillage alimentaire.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☒ Acquis de connaissances
☐ Infrastructure
☒ ISE
☒ Politique/Plan d'action
☒ Règlementaire
☒ Réduction à la source
☐ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Mobilisation des acteurs et disponibilité des données pour réaliser le portrait du territoire
- Assurer la cohérence avec la Concertation en sécurité alimentaire de Sherbrooke.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☒ Autre : Action 10 du plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Réaliser un portrait des acteurs luttant contre le gaspillage alimentaire sur le territoire sherbrookois.
2. Établir, avec les parties prenantes, un plan d'action pour encourager et soutenir la réduction du gaspillage alimentaire.
3. Adopter et mettre en œuvre le plan d'action.

Mesure nº 3	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action sur la réduction du gaspillage alimentaire.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	Entreprendre Sherbrooke Destination Sherbrooke Table de concertation en sécurité alimentaire de Sherbrooke Service des sports, de la culture et de la vie communautaire

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Présenter le portrait des parties prenantes.	2027	----
Adopter un plan d'action.	2028	----

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3			.						

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines					19 900 $	20 300 $	20 700 $	21 300 $	21 800 $
Honoraires professionnels						20 000 $	10 000 $		
Ressources matérielles / Outils ISE							10 000 $	10 000 $	10 000 $
Revenus									
Total annuel					19 900 $	40 300 $	40 700 $	31 300 $	31 800 $
Aide financière									
TOTAL	164 000 $								

Commentaires et cohérence des actions :
Cette mesure sera mise à jour lors de l'adoption du plan d'action.
Elle est en cohérence avec les objectifs du Plan climat de la Ville de Sherbrooke.

Thème	RÉDUCTION À LA SOURCE
Mesure nº 4	Mettre en œuvre une campagne d'ISE sur la réduction du gaspillage alimentaire.

CONTEXTE

Selon RECYC-QUÉBEC, au Canada, 11,2 millions de tonnes de nourriture comestible sont perdues ou jetées (gaspillage alimentaire) au cours de la chaîne alimentaire, soit du champ à l'assiette. Cela dit, le gaspillage alimentaire est un sujet peu traité par la Ville et les ICI. De plus, les activités de concertation ont démontré que la définition de gaspillage alimentaire est mal comprise de la part des citoyens.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☐ Acquis de connaissances
☐ Infrastructure
☒ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☒ Règlementaire
☒ Réduction à la source
☐ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Assurer une bonne compréhension concernant la définition du gaspillage alimentaire par tous les acteurs.
- S'assurer de la cohérence avec les actions de la table de concertation en sécurité alimentaire de Sherbrooke et des projets d'Entreprendre Sherbrooke (anciennement la CDEC).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre : Action 10 du plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Développer une campagne d'ISE ou adopter une campagne existante telle que « J'aime manger, pas gaspiller », afin de sensibiliser sur la définition du gaspillage alimentaire.
2. Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire auprès de la population, des ICI et des employés municipaux.

Mesure nº 4	Mettre en œuvre une campagne d'ISE sur la réduction du gaspillage alimentaire.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	Service des communications Entreprendre Sherbrooke Table concertation en sécurité alimentaire de Sherbrooke

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Campagne de sensibilisation	2026	------
Nombre d'activités de sensibilisation réalisées	Au moins 2 activités/année	Annuel

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines					2 500 $	2 500 $	2 600 $	2 700 $	2 700 $
Honoraires professionnels					17 000 $	6 000 $	6 000 $	6 000 $	6 000 $
Ressources matérielles / Outils ISE									
Revenus									
Total annuel					19 500 $	8 500 $	8 600 $	8 700 $	8 700 $
Aide financière									
TOTAL	54 000 $								

Commentaires et cohérence des actions :
Cette mesure est en cohérence avec les objectifs du Plan climat de la Ville de Sherbrooke et le Programme d'action communautaire et de développement des communautés PAC-DC 2022-2023.

Thème	RÉDUCTION À LA SOURCE
Mesure nº 5	Favoriser la transition vers une démarche zéro déchet.

CONTEXTE

Étant donné l'omniprésence des articles à usage unique et de la surconsommation, des actions sont prises à différentes échelles. Le gouvernement du Québec prévoit mettre en place une stratégie pour réduire l'utilisation des plastiques et produits à usage unique et la Ville de Sherbrooke poursuivra la mise en place de sa Stratégie de réduction des articles à usage unique. Cela dit, une transition vers une démarche zéro déchet concerne toutes les sphères de la vie citoyenne et des ICI : elle constitue un grand changement. Ainsi, plusieurs sentent qu'il manque d'outils pour passer à l'action. Les résultats des consultations du PGMR 2023-2030 ont démontré que :

- 71 % des citoyens ayant répondu au sondage montrent de l'intérêt à recevoir un accompagnement pour tendre vers le zéro déchet.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☐ Acquis de connaissances
☐ Infrastructure
☒ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☒ Réduction à la source
☐ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Participation des publics cibles
- Changements de comportement à la suite des activités

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Mettre en place un programme d'accompagnement des familles pour tendre vers le zéro déchet.
2. Organiser des ateliers et conférences sur le thème du zéro déchet à l'attention de la population.
3. Promouvoir des initiatives existantes à l'attention de la population et des ICI (ex. : les entreprises qui ont des sections « en vrac », le Circuit Zéro Déchet, La vague, etc.).
4. Sensibiliser les ICI aux pratiques zéro déchet.

Mesure nº 5	Favoriser la transition vers une démarche zéro déchet.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRE Estrie) Entreprendre Sherbrooke

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Nombre de familles accompagnées	Au moins 10 familles/année	Annuel
Nombre d'ateliers et conférences de sensibilisation	2 activités/année	Annuel
Actions de promotion des initiatives existantes dans les ICI	3 actions/année	

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									
4									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines					6 600 $	6 800 $	13 800 $	14 200 $	14 600 $
Honoraires professionnels							25 000 $	25 000 $	25 000 $
Ressources matérielles / Outils ISE									
Revenus									
Total annuel					6 600 $	6 800 $	38 800 $	39 200 $	39 600 $
Aide financière									
TOTAL	131 000 $								

Commentaires et cohérence des actions :
Cette mesure est en cohérence avec les objectifs du Plan climat de la Ville de Sherbrooke.

Thème	RÉUTILISATION
Mesure nº 6	Soutenir et promouvoir les activités de réparation des articles ménagers.

CONTEXTE

Il y a une omniprésence de l'obsolescence programmée de nombreux articles utilisés au quotidien par les citoyens. Certains articles pourraient cependant être réparés, mais le temps et l'expertise manquent pour la plupart des citoyens. Ces articles finissent trop tôt aux écocentres, sont déposés par erreur dans les bacs roulants résidentiels ou sont acheminés dans les centres de dons par méconnaissance des matières acceptées (ateliers, café réparation, etc.).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☐ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☐ Acquis de connaissances
☐ Infrastructure
☒ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☒ Réduction à la source
☐ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Disponibilité des spécialistes en réparation
- Disponibilité d'un lieu approprié pour le café réparation et d'une ressource pour la gestion
- Participation des publics cibles
- Coûts

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Collaborer à l'implantation d'un café réparation.
2. Réaliser de la promotion, des ateliers et des conférences sur la thématique de la réparation.

Mesure nº 6	Soutenir et promouvoir les activités de réparation des articles ménagers.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	Service des affaires juridiques Entreprendre Sherbrooke Cégep de Sherbrooke Université de Sherbrooke

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Nombre d'activités de sensibilisation	Au moins 3 activités de sensibilisation/année	Annuel
Café réparation	Avoir un café réparation d'ici 2025	-----

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		2 500 $	2 600 $	2 700 $	2 700 $	2 800 $	2 800 $	2 900 $	3 000 $
Honoraires professionnels									
Ressources matérielles / Outils ISE		6 000 $	6 000 $	6 000$	4 000 $	4 000 $	4 000 $	2 000 $	2 000 $
Revenus									
Total annuel		8 500 $	8 600 $	8 700 $	6 700 $	6 800 $	6 800 $	4 900 $	5 000 $
Aide financière									
TOTAL		56 000 $							

Commentaires et cohérence des actions :
Cette mesure est en cohérence avec le plan de relance économique de la Ville de Sherbrooke.

Thème	RÉUTILISATION
Mesure nº 7	Soutenir et structurer les activités de réemploi (réutilisation).

CONTEXTE

Il y a une omniprésence de l'obsolescence programmée de nombreux articles utilisés au quotidien par les citoyens. En effet, les catégories d'articles acceptés et la notion d'articles en bon état pour la réutilisation dans les organismes de dons sont mal comprises de la part de la population. Les organismes de dons reçoivent des matières non appropriées.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☐ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☒ Acquis de connaissances
☐ Infrastructure
☒ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- La REP pour les petits électroménagers ne sera pas mise en place immédiatement et de nouvelles matières seront concernées.
- Disponibilité des ressources et lieux pour le démontage des objets
- Manque d'espace dans les écocentres, ce qui empêche l'ajout de nouvelles matières
- Manque de débouchés pour le textile
- Manque d'espace dans les centres de dons pour l'entreposage de matières en bon état et de main-d'œuvre pour réparer les articles à réutiliser

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Poursuivre l'élaboration d'outils d'ISE communs avec les organismes pour assurer la bonne compréhension et la promotion du réemploi.
2. Identifier les enjeux et besoins des organismes admis à la Ville opérant des centres de dons, afin de soutenir l'économie circulaire.
3. Mesurer l'impact des REP sur le secteur du réemploi.
4. Réaliser des projets de démontage d'appareils et d'objets pour optimiser la valorisation des matières et la réutilisation de pièces.

Mesure nº 7	Soutenir et structurer les activités de réemploi (réutilisation).
GÉNÉRATEURS VISÉS	☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	Service des sports, de la culture et de la vie communautaire Organismes œuvrant en réemploi

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Nombre d'outils ISE	3 outils ISE	2023
Nombre d'activités de sensibilisation	Au moins 2 activités/année	Annuel
Nombre de projets de démontage	Au moins 3 projets d'ici 2025	-----
Portrait des enjeux et besoins	2023	-----

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									
4									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines									
Honoraires professionnels		20 000 $							
Ressources matérielles / Outils ISE		15 000 $	15 000 $	15 000 $					
Revenus									
Total annuel		35 000 $	15 000 $	15 000 $					
Aide financière									
TOTAL	65 000 $								

Commentaires et cohérence des actions :
Les frais de coordination sont inclus dans la mesure nº 1.
Cette mesure est en cohérence avec le plan de relance économique de la Ville de Sherbrooke

Thème	MODERNISATION DU SYSTÈME DE COLLECTE SÉLECTIVE
Mesure nº 8	Collaborer à la transition vers la modernisation du système de collecte sélective.

CONTEXTE

Depuis 2020, les systèmes de consigne et de la collecte sélective sont en cours de modernisation dans la province. Dans le futur système, un organisme de gestion représentant ces entreprises sera désigné par le gouvernement (OGD) pour encadrer et soutenir la gestion des produits visés, depuis leur récupération jusqu'à leur recyclage, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois.

Cet OGD conclura des ententes avec les organismes municipaux, qui demeureront responsables des services de proximité, dont la collecte et le transport des matières de la collecte sélective. Puis, il leur remboursera les coûts réels pour les services rendus, et ce, sans décalage dans le temps. L'OGD sera par ailleurs directement responsable de conclure les contrats de tri et de conditionnement avec les différents fournisseurs et d'en assumer les coûts. L'adoption du règlement encadrant les modalités du nouveau système, dont le contenu des ententes, est prévue pour 2022.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☐ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☒ Acquis de connaissances
☒ Infrastructure
☒ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☒ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Les changements à venir sont à préciser.
- Accompagner les citoyens dans les changements à venir.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Négocier une entente-cadre avec l'organisme désigné en fonction de la règlementation.
2. Élaborer un devis de collecte et procéder à l'appel d'offres.
3. Mettre à jour l'affichage sur les îlots dans les lieux publics extérieurs et les bâtiments municipaux et utiliser un code QR pour informer les citoyens des matières acceptées.

Mesure nº 8	Collaborer à la transition vers la modernisation du système de collecte sélective.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement Service de l'entretien et de la voirie	Service des communications Récup Estrie RECYC-QUÉBEC Organisme désigné

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Nombre de sites à jour	100 % des sites mis à jour d'ici 2026	-----

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									

BUDGET

	2022*	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	*15 800 $*	19 400 $	19 600 $	19 800 $	20 200 $				
Honoraires professionnels									
Ressources matérielles / Outils ISE			15 000 $	15 000 $	15 000 $				
Revenus									
Total annuel		19 400 $	34 600 $	34 600 $	35 200 $				
Aide financière									
TOTAL		124 000 $							

Commentaires et cohérence des actions :
**Les dépenses 2022 sont exclues du coût total puisque prévues au PGMR 2016-2020.*

Thème	MODERNISATION DU SYSTÈME DE COLLECTE SÉLECTIVE
Mesure nº 9	Favoriser la participation à la collecte des matières recyclables des multilogements.

CONTEXTE

33 % des répondants sondés à l'été 2021 mentionnent que leur bac de matières recyclables déborde avec des emballages, des contenants, du papier ou du carton. Le tri des matières résiduelles doit être amélioré dans les multilogements. Actuellement, le service de collecte municipal avec bacs roulants de 360 L ne correspond pas aux besoins de tous les immeubles multilogements (espace, entretien, etc.) pour les matières recyclables. Ainsi, le nombre de contenants offerts aux locataires pour la collecte des matières recyclables n'est pas toujours adéquat.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

- ☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
- ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
- ☐ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
- ☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
- ☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

- ☒ Acquis de connaissances
- ☒ Infrastructure
- ☒ ISE
- ☐ Politique/Plan d'action
- ☒ Règlementaire
- ☐ Réduction à la source
- ☒ Services en GMR
- ☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Impact de la consigne sur la quantité de matières recyclées
- Espace restreint
- Enjeux de sensibilisation des locataires
- Collaboration des propriétaires

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
- ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Objectifs de la SVMO

- ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

En collaboration avec les propriétaires d'habitations locatives de 6 logements et plus (multilogements) :

1. brosser un portrait de la situation quant au type et au nombre de contenants de matières recyclables présents dans les multilogements;
2. assurer que le nombre de contenants présents dans les multilogements existants soit adéquat pour répondre aux besoins des locataires;
3. modifier la r èglementation pour déterminer des standards quant au nombre et au type de contenants pour les nouvelles habitations locatives;
4. développer des outils ISE pour les locataires;
5. évaluer la participation des citoyens vivant dans les multilogements à la collecte des matières recyclables.

Mesure nº 9	Favoriser la participation à la collecte des matières recyclables des multilogements.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	Association des propriétaires et gestionnaires d'habitations locatives Services des affaires juridiques Récup Estrie

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Présenter le portrait de la situation.	2027	-----
Produire un tableau du nombre de contenants par logement.	2028	
Nombre d'activités de sensibilisation	Au moins 2 activités/année	Annuel
Modifier la règlementation.	2028	-----
Études sur la participation	2029	-----

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									
4									
5									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines					27 200 $	27 700 $	28 400 $	28 700 $	
Honoraires professionnels								30 000 $	
Ressources matérielles / Outils ISE							2 500 $	2 500 $	
Revenus									
Total annuel					27 200 $	27 700 $	30 900 $	61 200 $	
Aide financière									
TOTAL	147 000 $								

Commentaires et cohérence des actions :

Thème	MODERNISATION DU SYSTÈME DE COLLECTE SÉLECTIVE
Mesure nº 10	Améliorer la qualité des matières recyclables collectées dans les lieux publics extérieurs et les bâtiments municipaux.

CONTEXTE

La qualité des matières recueillies dans les espaces publics demeure un enjeu. La récupération dans les espaces publics doit être optimisée afin que les citoyens puissent avoir accès aux installations de recyclage. Il est nécessaire aussi d'assurer la formation en continu des employés et nouveaux employés afin de poursuivre l'amélioration du recyclage des matières hors foyer.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☐ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☐ Acquis de connaissances
☒ Infrastructure
☒ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Difficulté à sensibiliser les citoyens aux bonnes habitudes de tri hors foyer
- Présence de plusieurs matières qui peuvent confondre les citoyens (ex. : gobelets, contenants pour emporter, etc.)
- Disponibilité des installations pour permettre le tri adéquat

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Réaliser des activités d'ISE dans les espaces publics.
2. Former et sensibiliser les employés municipaux au bon tri.
3. Bonifier la desserte de la collecte des matières recyclables dans les lieux publics et les bâtiments municipaux.

Mesure nº 10	Améliorer la qualité des matières recyclables collectées dans les lieux publics extérieurs et les bâtiments municipaux.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	**PRINCIPAUX COLLABORATEURS**
Bureau de l'environnement Service de l'entretien et de la voirie	Service de la planification et de la gestion du territoire Service des communications Service des ressources humaines Récup Estrie

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	**Cibles**	**Suivi**
Nombre d'activités ISE réalisées	Au moins 4 activités/année	Annuel
Nombre de formations	100 % des employés d'ici 2030	Annuel
Nombre de lieux publics adéquatement desservis	100 % des lieux publics et bâtiments	2030

ÉCHÉANCIER

Actions	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
1									
2									
3									
4									

BUDGET

	2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Ressources humaines		6 300 $	12 800 $	13 000 $	13 500 $	13 800 $	14 100 $	14 200 $	14 000 $
Honoraires professionnels									
Ressources matérielles / Outils ISE						10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $
Revenus									
Total annuel		6 300 $	12 800 $	13 000 $	13 500 $	23 800 $	24 400 $	24 200 $	24 000 $
Aide financière									
TOTAL		142 000 $							

Commentaires et cohérence des actions :

Thème	MATIÈRES ORGANIQUES (MO)
Mesure nº 11	Favoriser l'implantation de la collecte des MO dans les immeubles multilogements.

CONTEXTE

Peu d'immeubles de plus de 5 logements participent de façon volontaire à la collecte des MO. De plus, le service de collecte municipal avec les bacs roulants de 360 L ne correspond pas aux besoins de tous les immeubles multilogements (espace, entretien, etc.) pour les matières organiques.
Le tri des matières résiduelles doit être amélioré dans les multilogements pour atteindre les objectifs du présent plan de gestion des matières résiduelles.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☒ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☒ Acquis de connaissances
☒ Infrastructure
☒ ISE
☒ Politique/Plan d'action
☒ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Manque d'espace
- Taux de participation des propriétaires et des locataires
- Sensibilisation
- Capacité de collecte
- Qualité des matières collectées

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. En concertation avec les propriétaires de multilogements, déterminer leurs besoins en accompagnement et établir un plan d'action visant à les aider à implanter la collecte des MO dans leurs immeubles.
2. Règlementer pour obliger tout constructeur de nouveaux multilogements, et lors de rénovations, à prévoir l'espace nécessaire pour la troisième voie.
3. Modifier la règlementation afin d'obliger les propriétaires de multilogements existants à mettre à la disposition de leurs locataires des infrastructures pour récupérer les MO.
4. Évaluer la participation des citoyens vivant dans les multilogements à la collecte des MO et développer des outils ISE en fonction des observations.

Mesure nº 11	Favoriser l'implantation de la collecte des MO dans les immeubles multilogements.

GÉNÉRATEURS VISÉS	☒ Résidentiel	☐ Industries, commerces et institutions (ICI)	☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement Service de l'entretien de la voirie	Service des affaires juridiques Service des communications Associations des propriétaires et gestionnaires d'habitations locatives Valoris

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Règlement pour les nouvelles constructions	2023	
Règlement pour l'obligation de gestion des MO	2025	
Nombre d'unités de logement ayant accès à une collecte de MO	100 % d'ici 2026	

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									
4									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		80 000 $	81 600 $	91 000 $	52 100 $	47 400 $		15 900 $	
Honoraires professionnels								35 000 $	
Ressources matérielles / Outils ISE		75 000 $	75 000 $	75 000 $					
Revenus									
Total annuel		155 000 $	156 600 $	166 000 $	52 100 $	47 400 $		50 900 $	
Aide financière									
TOTAL	628 000 $								

Commentaires et cohérence des actions :
Cette mesure est en cohérence avec les objectifs du Plan climat de la Ville de Sherbrooke.

Thème	MATIÈRES ORGANIQUES (MO)
Mesure nº 12	Favoriser l'implantation de la collecte des MO dans les ICI.

CONTEXTE

Les ICI manquent généralement de temps, d'argent, de ressources humaines et d'expertise pour bien gérer leurs matières résiduelles. Les commerçants voudraient avoir accès à la collecte à trois voies ainsi qu'à de l'accompagnement pour une implantation facile et réaliste. Ils n'ont pas suffisamment d'espace intérieur et extérieur pour trier leurs MO et pour les entreposer. De plus, les fréquences de collectes municipales résidentielles pour les MO et les contenants utilisés (bacs roulants de 360 L) ne répondent pas toujours aux besoins des ICI. Les services privés de collecte des MO sont peu présents à Sherbrooke, ils sont méconnus et dispendieux. Les contenants et fréquences de collectes ne sont pas toujours adaptés aux besoins. Il y a un besoin d'avoir une uniformité dans les ICI et dans les lieux publics concernant les bacs, les consignes de tri et l'affichage.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

- ☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
- ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
- ☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
- ☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
- ☒ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

- ☒ Acquis de connaissances
- ☒ Infrastructure
- ☒ ISE
- ☐ Politique/Plan d'action
- ☒ Règlementaire
- ☐ Réduction à la source
- ☒ Services en GMR
- ☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Règlementation à venir
- Taux de participation des employés
- Sensibilisation
- Qualité des matières collectées
- La collecte des MO ne fait pas partie des habitudes des ICI et elle est perçue comme complexe pour plusieurs (manque d'expertise, temps, espace, argent).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
- ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Objectifs de la SVMO

- ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Présenter les résultats du projet pilote de collecte des MO chez les petits générateurs du secteur ICI.
2. Selon les résultats du projet pilote dans les petits ICI, élargir la collecte des MO à tous les ICI admissibles et les accompagner.
3. Identifier les options de collecte des MO pour les grands générateurs et les accompagner afin de faciliter l'implantation d'une collecte des MO dans leurs établissements.
4. Mettre en place des communautés de pratique pour favoriser les échanges entre les ICI.
5. Modifier la règlementation pour rendre obligatoire la gestion des MO dans tous les ICI.

Mesure nº 12	Favoriser l'implantation de la collecte des MO dans les ICI.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement Service de l'entretien et de la voirie	Service des affaires juridiques Entreprendre Sherbrooke Destination Sherbrooke Service des finances Valoris

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Bilan du projet pilote	2023	
Mise en place de communautés de pratique	2023	
Mettre en place un accompagnement pour les ICI	100 ICI accompagnés d'ici 2025	
Modification de la règlementation	2025	

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									
4									
5									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		62 500 $	64 200 $	65 000 $	66 200 $	13 500 $	13 800 $	7 100 $	7 200 $
Honoraires professionnels									
Ressources matérielles / Outils ISE		34 500 $	34 500 $	34 500 $					
Revenus									
Total annuel		97 000 $	98 700 $	99 500 $	66 200 $	13 500 $	13 800 $	7 100 $	7 200 $
	TOTAL	403 000 $							

Commentaires et cohérence des actions :
Cette mesure est en cohérence avec les objectifs du Plan climat de la Ville de Sherbrooke

Thème	MATIÈRES ORGANIQUES (MO)
Mesure nº 13	Implanter la collecte des MO dans les écoles primaires et secondaires publiques et privées.

CONTEXTE

Un projet pilote de collecte des matières organiques dans les écoles a débuté en 2019 dans 12 écoles primaires et 5 écoles secondaires du CSSRS, pour une possibilité de 68 écoles. Les bacs roulants extérieurs sont fournis aux écoles participantes et la collecte est intégrée à la collecte résidentielle.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☒ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☐ Acquis de connaissances
☒ Infrastructure
☒ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Espace restreint (collecte et équipements)
- Décentralisation des décisions au CSSRS
- Mobilisation du personnel des écoles et des élèves
- Fréquence de collecte

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Établir une entente avec le CSSRS pour étendre la collecte des MO à toutes les écoles du centre de services scolaire situées à Sherbrooke et offrir un accompagnement à toutes les écoles pour l'implantation.
2. Établir des ententes avec les écoles privées pour implanter la collecte des MO dans leurs établissements et leur offrir de l'accompagnement lors de l'implantation.

Mesure nº 13	Implanter la collecte des MO dans les écoles primaires et secondaires publiques et privées.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement Service de l'entretien et de la voirie	Service des affaires juridiques Valoris Service des communications Centre de service scolaire de la Région-de-Sherbrooke Écoles privées

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Nombre d'établissements scolaires desservis	100 % d'ici 2025	2025
Nombre d'écoles accompagnées	20 écoles accompagnées/an	2025

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		11 900 $	12 200 $	12 900 $					
Honoraires professionnels		10 000 $	10 000 $	10 000 $					
Ressources matérielles / Outils ISE									
Revenus									
Total annuel		21 900 $	22 200 $	22 900 $					
Aide financière									
TOTAL	67 000 $								

Commentaires et cohérence des actions :
Cette mesure est en cohérence avec les objectifs du Plan climat de la Ville de Sherbrooke.

Thème	MATIÈRES ORGANIQUES (MO)
Mesure nº 14	Bonifier la desserte de la collecte des MO dans les lieux publics et les bâtiments municipaux.

CONTEXTE

Presque l'ensemble des bâtiments municipaux bénéficient de la collecte des MO. Cependant, la qualité des matières recueillies dans les bâtiments demeure un enjeu. De plus, aucune collecte des matières organiques n'est accessible dans les parcs. Il est nécessaire aussi d'assurer la formation des employés et nouveaux employés en continu afin de poursuivre l'amélioration du compostage des matières hors foyer.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

- ☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
- ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
- ☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
- ☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
- ☒ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

- ☒ Acquis de connaissances
- ☒ Infrastructure
- ☒ ISE
- ☐ Politique/Plan d'action
- ☐ Règlementaire
- ☐ Réduction à la source
- ☒ Services en GMR
- ☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Qualité des matières collectées
- Faisabilité des collectes
- Difficulté à sensibiliser les citoyens aux bonnes habitudes de tri hors foyer

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
- ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- ☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

- ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Mettre à jour l'inventaire des équipements de collecte des MO dans les bâtiments municipaux.
2. Procéder à un projet pilote d'intégration des MO dans un lieu public extérieur et évaluer la possibilité de l'étendre à d'autres lieux publics extérieurs.
3. Favoriser la qualité des MO collectées en réalisant des activités ISE.

Mesure nº 14	Bonifier la desserte de la collecte des MO dans les lieux publics et les bâtiments municipaux.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	Service de l'entretien et de la voirie Service des communications Valoris

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Inventaire des équipements à jour	2029	-----
Réalisation d'un projet pilote	2028	-----
Nombre d'activités ISE	Au moins 3 activités/année	Annuel

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines					7 000 $	14 500 $	15 000 $	5 500 $	
Honoraires professionnels									
Ressources matérielles / Outils ISE							10 000 $	10 000 $	
Revenus									
Total annuel					7 000$	14 500 $	25 000 $	15 500 $	
Aide financière									
	TOTAL	62 000 $							

Commentaires et cohérence des actions :
Cette mesure est en cohérence avec les objectifs du Plan climat de la Ville de Sherbrooke.

Thème	MUNICIPALISATION / ACCESSIBILITÉ À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
Mesure nº 15	Obtenir une meilleure connaissance des matières générées par les ICI et CRD.

CONTEXTE

Le manque de connaissances des ICI et du secteur de la CRD relativement à la gestion des matières résiduelles ne permet pas de gérer convenablement les matières générées sur le territoire de la Ville de Sherbrooke et d'en assurer un suivi adéquat dans un objectif de reddition de comptes.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☒ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☒ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☒ Acquis de connaissances
☐ Infrastructure
☐ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Accessibilité des données de nature privée
- Méconnaissance par les ICI de leurs matières générées
- Uniformisation de la reddition de comptes
- Coût important lié à la collecte des données

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Obtenir une meilleure connaissance sur les matières résiduelles éliminées par les ICI et CRD.
2. Réaliser une étude faisant ressortir diverses options de municipalisation des matières résiduelles générées par les ICI et le secteur de la CRD afin de favoriser leur valorisation.

Mesure nº 15	Obtenir une meilleure connaissance des matières générées par les ICI et CRD.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	Service des affaires juridiques Service de la planification et de la gestion du territoire Entreprendre Sherbrooke Sherbrooke Innopole Synergie Estrie

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Établir un portrait des matières générées.	2028	-----
Présenter un rapport d'étude.	2029	-----

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									
4									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines					6 700 $	40 600 $	41 500 $	42 200 $	43 000 $
Honoraires professionnels						50 000 $	50 000 $		
Ressources matérielles / Outils ISE									
Revenus									
Total annuel					6 700 $	90 600 $	91 500 $	42 200 $	43 000 $
Aide financière									
TOTAL		274 000 $							

Commentaires et cohérence des actions :
Cette mesure est en cohérence avec le mémoire déposé par le Bureau de l'environnement lors des audiences du BAPE.

Thème	MUNICIPALISATION / ACCESSIBILITÉ À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
Mesure nº 16	Développer des ententes avec les partenaires institutionnels et ses différents membres.

CONTEXTE

Depuis 2006, la Ville de Sherbrooke travaille en concertation avec les grands partenaires institutionnels afin de développer une vision commune en développement durable. Certaines ententes ont été prises avec nos partenaires lors du dernier PGMR (2016-2020). Nos partenaires sont préoccupés quant à leurs résidus de CRD et sont en processus de révision de leurs clauses. Ils ont un intérêt à partager avec la Ville leur vision concernant la gestion des CRD. Finalement, lors du dernier PGMR, les partenaires souhaitaient développer un outil commun pour la reddition de comptes en lien avec les matières résiduelles générées.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

- ☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
- ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
- ☐ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
- ☒ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
- ☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

- ☒ Acquis de connaissances
- ☒ Infrastructure
- ☐ ISE
- ☐ Politique/Plan d'action
- ☐ Règlementaire
- ☐ Réduction à la source
- ☒ Services en GMR
- ☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Disponibilité et uniformité des données
- Règlementation liée à la gestion des CRD
- Capacités des partenaires (échéanciers et ressources)

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
- ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- ☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

- ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Développer un outil d'entrée de données simple et efficace afin de favoriser la reddition de comptes annuelle pour les matières résiduelles.
2. Convenir d'une entente d'accès pour tous aux écocentres pour la gestion de petites quantités de CRD.
3. Développer une vision commune de la gestion des résidus de CRD.

Mesure nº 16	Développer des ententes avec les partenaires institutionnels et ses différents membres.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	Service des technologies de l'information Services des affaires juridiques Université de Sherbrooke, Université Bishop, Cégep de Sherbrooke, CSSRS, CIUSS de l'Estrie-CHUS, Collège Champlain

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Outils de reddition de comptes en GMR	2024	
Avoir une convention-cadre avec les partenaires	2024	
Rencontre avec les partenaires	2 fois/an	

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		12 500 $	12 800 $						
Honoraires professionnels		5 000 $	15 000 $						
Ressources matérielles / Outils ISE									
Revenus									
Total annuel		17 500 $	27 800 $						
Aide financière									
TOTAL	45 300 $								

Commentaires et cohérence des actions :

Thème	ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES
Mesure nº 17	Favoriser l'écoresponsabilité dans le secteur événementiel.

CONTEXTE

Plusieurs événements générant des matières résiduelles se déroulent annuellement sur le territoire de la Ville. Cette dernière a donc entrepris, lors du dernier PGMR, l'accompagnement des organisateurs d'événements vers une démarche en écoresponsabilité. Cette mesure a touché plus particulièrement les grands événements sherbrookois. La Ville de Sherbrooke désire poursuivre l'accompagnement des événements par l'adoption d'une politique d'événements écoresponsables.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☒ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☒ Acquis de connaissances
☒ Infrastructure
☒ ISE
☒ Politique/Plan d'action
☒ Règlementaire
☒ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Coûts de gestion (équipement, ressources humaines)
- Qualité des matières collectées
- Sensibilisation des participants
- Connaissances des gestionnaires d'événements en lien avec l'écoresponsabilité

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Accompagner les organismes événementiels en offrant un programme d'accessibilité aux équipements pour leur GMR.
2. Élaborer une politique d'événements écoresponsables dont l'application sera progressive et visera l'ensemble des événements organisés dans les espaces publics ainsi que les comités et activités corporatives de la Ville.
3. Modifier la règlementation afin d'inclure l'obligation de gérer et de trier les MO lors des événements.
4. Réaliser un projet pilote de vaisselle réutilisable ou de contenants consignés lors d'un événement.
5. Accompagner les Jeux du Québec en 2024 vers une démarche en écoresponsabilité.

Mesure nº 17	Favoriser l'écoresponsabilité dans le secteur événementiel.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	Festivals et événements verts de l'Estrie (FEVE) Service des sports, de la culture et de la vie communautaire Service des affaires juridiques

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Adopter une politique d'événements écoresponsables.	2026	
Règlementer pour obliger la gestion des MO.	2025	
Projet pilote	2028	

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									
4									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		6 200 $	6 300 $	6 500 $	6 600 $	6 800 $	7 000 $	7 200 $	7 400 $
Honoraires professionnels					15 000 $				
Ressources matérielles / Outils ISE		15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000$	40 000 $	15 000 $	15 000 $
Revenus									
Total annuel		21 200 $	21 300 $	21 500 $	36 600 $	21 800 $	47 000 $	22 200 $	22 400 $
Aide financière									
TOTAL		214 000 $							

Commentaires et cohérence des actions :

Thème	RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD)
Mesure nº 18	Favoriser la bonne gestion des résidus de CRD.

CONTEXTE

Le secteur des CRD représente 31 % des matières éliminées en provenance de Sherbrooke. L'inventaire des matières résiduelles fait état d'enjeux spécifiques au sujet du bois, du gypse et du bardeau d'asphalte, qui devront faire l'objet d'une meilleure valorisation. Les différents corps de métier disent manquer d'informations et d'accompagnement dans la gestion de leurs matières résiduelles. De plus, les différentes associations souhaitent développer une campagne commune pour favoriser de meilleures pratiques.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

- ☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
- ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
- ☐ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
- ☒ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
- ☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

- ☒ Acquis de connaissances
- ☐ Infrastructure
- ☒ ISE
- ☒ Politique/Plan d'action
- ☒ Règlementaire
- ☐ Réduction à la source
- ☒ Services en GMR
- ☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Tri à la source difficile par manque d'espace
- Distance des sites de valorisation
- La gestion des résidus de CRD est effectuée par les transporteurs (absence de contrôle)
- Règlementation liée à la gestion des CRD

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
- ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- ☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

- ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Effectuer une revue de littérature sur les bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD (ex. : règlements, guides, débouchés).
2. Travailler en collaboration avec les acteurs du territoire et développer, puis diffuser, une campagne d'ISE sur la saine gestion des résidus de CRD.
3. Ajouter des critères d'écoresponsabilité (écoconditions) dans les programmes municipaux d'aide à la rénovation ainsi que dans les devis techniques d'appels d'offres.
4. Selon les orientations gouvernementales, modifier la règlementation pour obliger à ce que les résidus de CRD soient transportés vers un centre de tri de CRD reconnu.
5. Promouvoir les services de Valoris pour le tri des résidus de CRD.

Mesure nº 18	Favoriser la bonne gestion des résidus de CRD.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	APCHQ Association de la construction du Québec (ACQ Estrie) Service des communications Service des affaires juridiques Valoris

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Revue de littérature	2023	
Règlementer les résidus de CRD.	2026	
Inclure des clauses écoresponsables dans les programmes municipaux.	2025	

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									
4									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		18 800 $	19 100 $	19 500 $	1 400 $				
Honoraires professionnels			15 000 $						
Ressources matérielles / Outils ISE									
Revenus									
Total annuel		18 000 $	34 100 $	19 500 $	1 400 $				
Aide financière									
TOTAL	73 000 $								

Commentaires et cohérence des actions :

Thème	ÉCOCENTRES ET COLLECTES DE PROXIMITÉ
Mesure nº 19	Optimiser le réseau des écocentres.

CONTEXTE

La Ville de Sherbrooke possède deux écocentres sur son territoire. L'achalandage est en augmentation continue : les installations reçoivent en moyenne 70 000 visites par année et l'espace de ces sites étant restreint, il s'avère impossible d'y ajouter le tri de nouvelles matières résiduelles. Les sites sont peu adaptés pour la réception des matières provenant du secteur des ICI (volume accepté par visite, horaire, etc.). Plusieurs résidus encombrants pourraient être redirigés vers les écocentres, mais les citoyens n'ont pas tous accès à un transport.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☒ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☒ Acquis de connaissances
☒ Infrastructure
☐ ISE
☒ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Assurer la conformité des installations.
- Besoin important en infrastructure
- Capacité des sites (SST des usagers et employés)

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Effectuer une étude d'optimisation du réseau des écocentres (horaire, nombre et type d'écocentres, amélioration des sites, faciliter l'accessibilité aux ICI, etc.).
2. Adopter un plan d'action pour l'optimisation du réseau.
3. Évaluer les options pour faciliter l'accès aux écocentres par les citoyens n'ayant pas accès à un transport et mettre en place un projet pilote.

Mesure nº 19	Optimiser le réseau des écocentres.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement Service de l'entretien et de la voirie	Service de la planification et de la gestion du territoire Service des équipements et de l'approvisionnement

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Présentation des scénarios d'optimisation	2022	
Adopter un plan d'action	2023	
Projet pilote pour accessibilité	2026-2027	

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									

BUDGET

	2022*	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	*15 000 $*	37 500 $	38 200 $	39 000 $	39 800 $				
Honoraires professionnels	*35 000 $*	10 000 $							
Ressources matérielles / Outils ISE					50 000 $	50 000 $			
Revenus									
Total annuel	----	47 500 $	38 200 $	39 000 $	89 800 $	50 000 $			
Aide financière									
TOTAL		264 500 $							

Commentaires et cohérence des actions :
Il s'agit de la continuité de l'une des mesures du PGMR 2016-2020.
Cette mesure sera mise à jour lors de l'adoption d'un plan d'action.
**Les dépenses 2022 sont exclues du coût total puisque prévues au PGMR 2016-2020.*

Thème	ÉCOCENTRES ET COLLECTES DE PROXIMITÉ
Mesure nº 20	Bonifier les matières acceptées aux écocentres et les services offerts.

CONTEXTE

Encore beaucoup de matières sont dirigées vers l'enfouissement. Lors des consultations réalisées en 2020-2021, les citoyens ont exprimé le désir de bénéficier des matériaux de construction usagés reçus aux écocentres et pouvant être réemployés, au lieu qu'ils soient envoyés à la valorisation énergétique comme c'est le cas actuellement. De plus, ceux-ci souhaitent pouvoir profiter d'un retour de compost.
L'ajout de la responsabilité élargie des producteurs (REP) va inciter les écocentres à accueillir de nouvelles matières. Certaines matières actuellement reçues aux écocentres pourraient bénéficier d'un tri séparé afin d'optimiser leur valorisation.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☒ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☒ Acquis de connaissances
☒ Infrastructure
☐ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☒ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Espace restreint
- Débouchés
- Sensibilisation des usagers
- Formation des employés

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Mettre en place un projet pilote de redistribution du compost.
2. Mettre en place un projet pilote pour permettre le réemploi des matériaux de construction.
3. Ajouter de nouvelles matières acceptées pour leur valorisation (siège d'auto pour enfants, etc.).

Mesure nº 20	Bonifier les matières acceptées aux écocentres et les services offerts.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement Service de l'entretien et de la voirie	Service des communications Service des équipements et de l'approvisionnement Valoris

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Procéder à la distribution du compost	2029	
Projet pilote – réemploi des matériaux de construction	2028	
Nombre de nouvelles matières acceptées	Au moins 4 nouvelles d'ici 2029	2029

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines						27 600 $	28 200 $	29 200 $	
Honoraires professionnels									
Ressources matérielles / Outils ISE								10 000 $	
Revenus									
Total annuel						27 600$	28 200$	39 200 $	
Aide financière									
TOTAL	95 000 $								

Commentaires et cohérence des actions :

Thème	ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Mesure nº 21	Favoriser l'économie circulaire.

CONTEXTE

Dans sa vision stratégique de développement économique, la Ville de Sherbrooke a énoncé qu'en 2025, elle sera un modèle de développement économique écoresponsable en misant sur son pôle du savoir, sa créativité et ses valeurs de collaboration au profit de sa communauté. Le déploiement de Synergie Estrie en 2018 est une occasion pour la Ville de Sherbrooke de déployer de nouvelles stratégies liées à l'économie circulaire. Cependant, la Ville a peu de connaissances sur les matières résiduelles générées sur le territoire.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

- ☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
- ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
- ☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
- ☒ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
- ☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

- ☒ Acquis de connaissances
- ☐ Infrastructure
- ☐ ISE
- ☒ Politique/Plan d'action
- ☐ Règlementaire
- ☐ Réduction à la source
- ☒ Services en GMR
- ☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Mobilisation et sensibilisation des parties prenantes
- Disponibilité des données
- Méthodologie de reddition de comptes

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
- ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
- ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- ☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

- ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Travailler conjointement avec le Bureau de coordination du développement économique de la Ville afin d'établir une feuille de route en économie circulaire.
2. Promouvoir, collaborer et participer aux activités de Synergie Estrie.
3. Réaliser un portrait territorial de la GMR des industries.
4. Mettre à jour en continu le portrait territorial avec les nouvelles industries.

Mesure nº 21	Favoriser l'économie circulaire.		
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel	☒ Industries, commerces et institutions (ICI)	☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement Bureau de coordination développement économique	Sherbrooke Innopole Synergie Estrie Entreprendre Sherbrooke

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Adoption de la feuille de route	2023	
Collaboration avec Synergie Estrie	Au moins 2/année	Annuel
Portrait de la GMR dans les industries	2025	

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									
4									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		18 800 $	19 100 $	19 600 $	20 300 $	20 700 $	21 100 $	21 500 $	19 900 $
Honoraires professionnels				30 000 $	4 000 $	4 000 $	4 000 $	4 000 $	4 000 $
Ressources matérielles / Outils ISE									
Revenus									
Total annuel		18 800 $	19 100 $	49 600 $	24 300 $	24 700 $	25 100 $	25 500 $	23 900 $
Aide financière									
TOTAL		211 000 $							

Commentaires et cohérence des actions :
Cette mesure est en cohérence avec le plan de relance économique de la Ville de Sherbrooke.

Thème	INNOVATION
Mesure nº 22	Soutenir des collaborateurs dans le développement de projets pilotes ou études visant à identifier de nouveaux débouchés pour de nouvelles catégories de matières.

CONTEXTE

Les activités municipales génèrent d'importantes quantités de matières résiduelles qui ne sont pas toujours mises en valeur en raison de l'absence de débouchés, ou qui nécessitent un traitement intermédiaire pour permettre leur valorisation. Les coûts de disposition sont élevés. Il existe plusieurs contraintes environnementales liées à la nature des matériaux.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☒ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☒ Acquis de connaissances
☒ Infrastructure
☐ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Développement de débouchés
- Risques technologiques
- Coûts de traitement

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Identifier les résidus visés avec nos partenaires (ex. : céramique, porcelaine, divans et meubles rembourrés) et établir des ententes avec des centres de recherche ou autres collaborateurs afin de trouver de nouveaux débouchés.
2. Vérifier les possibilités de démantèlement d'objets multimatières reçus dans les écocentres ou dans les centres de dons pour maximiser leur valorisation, entre autres, via les organismes en économie sociale.

Mesure nº 22	Soutenir des collaborateurs dans le développement de projets pilotes ou études visant à identifier de nouveaux débouchés pour de nouvelles catégories de matières.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	**PRINCIPAUX COLLABORATEURS**
Bureau de l'environnement	Créneau d'excellence en technologies propres Universités Service de l'entretien et de la voirie Hydro-Sherbrooke Service des infrastructures urbaines Synergie Estrie Organismes œuvrant en réemploi

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Nombre de matières visées	Au moins 5	2029
Nombre de collaborations	Au moins 5	2029

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		5 900 $	6 000 $	6 200 $	6 300 $	6 400 $	6 600 $	6 700 $	6 900 $
Honoraires professionnels									
Ressources matérielles / Outils ISE		10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000$	10 000 $
Revenus									
Total annuel		15 900 $	16 000 $	16 200 $	16 300 $	16 400 $	16 600 $	16 700 $	16 900 $
Aide financière									
TOTAL		131 000 $							

Commentaires et cohérence des actions :

Thème	INNOVATION
Mesure nº 23	Utiliser et promouvoir les services innovateurs de Valoris en complémentarité au tri à la source pour permettre d'enrayer l'élimination de certaines catégories de matières.

CONTEXTE

Malgré l'excellente performance de la Ville de Sherbrooke et l'atteinte des objectifs de valorisation du plan d'action 2019-2024 PQGMR, il restera encore une certaine proportion de matières organiques et de matières recyclables qui seront enfouies. En complémentarité au tri à la source, l'utilisation des lignes de tri de Valoris permettrait de réduire les quantités de matières éliminées. Cet organisme a d'ailleurs obtenu une reconnaissance du programme des centres de tri des résidus de CRD de niveau bronze.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☒ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☐ Acquis de connaissances
☒ Infrastructure
☐ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Risque de marché
- Gestion des matières organiques

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Soutenir Valoris dans la reprise des opérations de tri des déchets et la gestion des MO.
2. Faire la promotion des services de Valoris.

Mesure nº 23	Utiliser et promouvoir les services innovateurs de Valoris en complémentarité au tri à la source pour permettre d'enrayer l'élimination de certaines catégories de matières.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	MRC du Haut-Saint-François Valoris

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Nombre de collaborations	4 fois/an	
Promotion de Valoris	2 fois/an	En continu

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		11 800 $	12 100 $	12 300 $	12 600 $	12 800 $	13 100 $	13 300 $	14 000 $
Honoraires professionnels									
Ressources matérielles / Outils ISE									
Revenus									
Total annuel		11 800 $	12 100 $	12 300 $	12 600 $	12 800 $	13 100 $	13 300 $	14 000 $
Aide financière									
TOTAL		102 000 $							

Commentaires et cohérence des actions :

Thème	INNOVATION
Mesure nº 24	Évaluer la possibilité d'utiliser l'écofiscalité pour promouvoir les bonnes pratiques en GMR pour les secteurs résidentiel, ICI et CRD.

CONTEXTE

La Ville de Sherbrooke doit développer de nouveaux outils afin de maximiser la valorisation des matières résiduelles. En ce sens, elle vise à définir la pertinence d'utiliser les outils d'écofiscalité, ou de tarification incitative, à l'instar d'autres municipalités québécoises. Les connaissances étant limitées sur les mécanismes possibles d'application de l'écofiscalité, l'acquisition de connaissances est nécessaire. Lors des consultations 2020-2021, les citoyens étaient favorables à l'introduction de l'écofiscalité dans une forte proportion.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☒ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☒ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☒ Acquis de connaissances
☐ Infrastructure
☐ ISE
☒ Politique/Plan d'action
☒ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Enjeux politiques
- Enjeux règlementaires
- Acceptabilité sociale

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Réaliser une revue de littérature sur l'écofiscalité reliée à la GMR pour les secteurs résidentiel, ICI et CRD (ex. : tarification incitative, pollueur-payeur).
2. Évaluer la possibilité de mettre en application l'écofiscalité.

Mesure nº 24	Évaluer la possibilité d'utiliser l'écofiscalité pour promouvoir les bonnes pratiques en GMR pour les secteurs résidentiel, ICI et CRD.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	**PRINCIPAUX COLLABORATEURS**
Bureau de l'environnement Service des finances	Service des affaires juridiques Service de la planification et de la gestion du territoire Service de l'entretien et de la voirie Université de Sherbrooke

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	**Cibles**	**Suivi**
Revue de littérature	2026	

ÉCHÉANCIER

Actions	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
1									
2									

BUDGET

	2022	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Ressources humaines					19 500 $	20 500 $	21 000$		
Honoraires professionnels					35 000 $				
Ressources matérielles / Outils ISE									
Revenus									
Total annuel					54 500 $	20 500 $	21 000 $		
Aide financière									
TOTAL	96 000 $								

Commentaires et cohérence des actions :

Thème	EXEMPLARITÉ DE LA VILLE
Mesure nº 25	Améliorer les pratiques d'approvisionnement responsable.

CONTEXTE

La Ville de Sherbrooke a une politique d'approvisionnement qui favorise les achats locaux pour les dépenses de moins de 105 000 $ (intégrée au Règlement nº 1300) et, pour les objets dont la Ville doit se départir, elle respecte la hiérarchie 4RV-E. Afin de poursuivre ces efforts, la Ville aurait avantage à améliorer ses pratiques d'approvisionnement responsable et être à l'affût des nouvelles pratiques. Enfin, à titre de donneur d'ordres, la Ville peut contribuer à favoriser les débouchés pour les matières recyclables.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☐ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☒ Acquis de connaissances
☐ Infrastructure
☐ ISE
☒ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☒ Réduction à la source
☐ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Capacité en ressources
- Devis techniques effectués par les services
- Règlementation

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Effectuer une revue de littérature des meilleures pratiques en approvisionnement responsable.
2. Mettre à jour de façon continue la politique d'approvisionnement.
3. Identifier avec les différents services de la Ville, les produits et matériaux pouvant être composés d'un pourcentage de contenu recyclé.

Mesure nº 25	Améliorer les pratiques d'approvisionnement responsable.		
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel	☒ Industries, commerces et institutions (ICI)	☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement Service l'approvisionnement et des équipements	Tous les services de la Ville

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Revue de littérature	2028	
Nombre de devis avec clauses écoresponsables	Au moins un/an	Annuel

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines							20 700 $	21 200 $	22 100 $
Honoraires professionnels									
Ressources matérielles / Outils ISE									
Revenus									
Total annuel							20 700 $	21 200 $	22 100 $
Aide financière									
TOTAL	64 000 $								

Commentaires et cohérence des actions :

Thème	EXEMPLARITÉ DE LA VILLE
Mesure nº 26	Adopter d'autres pratiques de saine GMR dans les activités de la Ville.

CONTEXTE

Depuis 2019, la Ville de Sherbrooke n'a plus de bâtiments attestés « ICI on recycle + ». Depuis la même année, la Ville de Sherbrooke fait partie de la communauté de pratique en GMR du programme d'excellence GMR Pro.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☒ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☐ Acquis de connaissances
☐ Infrastructure
☒ ISE
☒ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☐ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Ressources (humaines et temps)
- Mobilisation

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Mettre en place une politique de GMR après sinistre.
2. Obtenir et maintenir une attestation « ICI on recycle + ».
3. Participer aux activités de la communauté de pratique en GMR du programme d'excellence GMR Pro.

Mesure nº 26	Adopter d'autres pratiques de saine GMR dans les activités de la Ville.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	Tous les services de la Ville Conseil municipal

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Adoption de la politique de GMR après sinistre	2024	
Obtenir et maintenir une attestation « ICI on recycle + »	Au moins un bâtiment	Annuel
	Un bâtiment Élite d'ici 2023	
GMR Pro	Participation aux 3 rencontres par année	Annuel

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		18 700 $	19 000 $	2 600 $	2 600 $	17 900 $	2 600 $	2 700$	2 700 $
Honoraires professionnels		35 000 $	10 000 $			10 500 $			
Ressources matérielles / Outils ISE		3 800 $	3 800 $	3 800 $	3 800 $	3 800 $	3 800$	3 800 $	3 800 $
Revenus									
Total annuel		57 500 $	32 800 $	6 400 $	6 400 $	32 200 $	6 400 $	6 500 $	6 500 $
Aide financière									
TOTAL	155 000 $								

Commentaires et cohérence des actions :

Thème	ISE
Mesure nº 27	Promouvoir et soutenir la réduction et le bon tri des matières résiduelles en respect du principe des 4RV-E.

CONTEXTE

Lors des consultations menées, la population sherbrookoise a mentionné l'importance des campagnes d'information et de sensibilisation afin de favoriser les bonnes habitudes en gestion des matières résiduelles. La dernière grande campagne de la Ville a eu lieu en 2011 et elle portait sur les bons gestes de tri à la source (« Le bon geste, le bon bac, le bon récupérateur »). La réduction à la source n'a donc pas encore fait partie des messages clés dans les campagnes. La Ville a de plus son propre outil de tri qui permet aux citoyens de s'informer sur la façon de bien valoriser les matières.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☐ Acquis de connaissances
☐ Infrastructure
☒ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Message ciblé (public cible)
- Coordination des différents messages du Bureau de l'environnement

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Mettre en place une campagne d'ISE concernant la réduction à la source.
2. Poursuivre le partage de l'information concernant les différentes activités en GMR de la Ville et de ses partenaires, incluant l'offre d'activités portes ouvertes dans les installations de GMR.
3. Évaluer la pertinence d'adopter l'outil « Ça va où? » développé par RECYC-QUÉBEC et d'abandonner l'outil de tri Web développé par la Ville.

Mesure nº 27	Promouvoir et soutenir la réduction et le bon tri des matières résiduelles en respect du principe des 4RV-E.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement Service des communications	Récup Estrie Valoris

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Nombre d'activités de sensibilisation	4 activités/année	Annuel
Analyser l'adoption de l'outil « Ça va où? »	2023	
Nombre de partages d'information	5/année	Annuel

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									
3									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		12 500 $	12 700 $	13 000 $	6 400 $	6 600 $	6 700 $	6 900 $	7 200 $
Honoraires professionnels									
Ressources matérielles / Outils ISE		20 000 $	20 000 $	20 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $
Revenus									
Total annuel		32 500 $	32 700 $	33 000 $	21 400 $	21 600 $	21 700 $	21 900 $	22 200 $
Aide financière									
TOTAL		207 000 $							

Commentaires et cohérence des actions :

Thème	ISE
Mesure nº 28	Bonifier le mandat de la patrouille de sensibilisation.

CONTEXTE

Chaque été, depuis 2003, la patrouille verte effectue de la sensibilisation des citoyens par la remise d'accroche-portes lors des audits de bacs, compile les différentes erreurs de tri, et organise des activités de sensibilisation dans les écoles et camps de jour. Cependant, aucune rétroaction n'est effectuée pour les adresses problématiques, et il peut s'écouler près de trois ans avant que la patrouille verte n'intervienne à nouveau dans le secteur vérifié. Également, le besoin en accompagnement des commerces pour la gestion de leurs matières résiduelles sera grandissant lors de l'application de la Stratégie de réduction des articles à usage unique et de l'obligation de gestion des matières organiques.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☐ Acquis de connaissances
☐ Infrastructure
☒ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Disponibilité des ressources humaines

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. Former les patrouilleurs aux enjeux de la GMR dans les milieux des commerces et institutions et intégrer ce secteur à leur mandat.
2. Évaluer la nécessité d'avoir une patrouille de sensibilisation à l'année.

Mesure nº 28	Bonifier le mandat de la patrouille de sensibilisation.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	Service de l'entretien et de la voirie

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Nombre d'interventions dans les ICI	Au moins 20 interventions	2024

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		19 000 $	19 500 $	19 500 $					
Honoraires professionnels									
Ressources matérielles / Outils ISE									
Revenus									
Total annuel		19 000 $	19 500 $	19 500 $					
Aide financière									
TOTAL	58 000 $								

Commentaires et cohérence des actions :

Thème	ISE
Mesure nº 29	Accompagner les ICI dans l'adoption de pratiques écoresponsables en lien avec les matières résiduelles.

CONTEXTE

Les organismes paramunicipaux ont fait appel à l'été 2021 à une firme experte en écoresponsabilité des entreprises afin de se doter d'une stratégie commune et réaliste permettant d'augmenter l'écoresponsabilité des entreprises. Le mandat de la firme visera à établir des pistes d'action, des cibles à atteindre ainsi qu'à définir un service d'accompagnement pour les ICI, notamment en gestion des matières résiduelles. La Ville de Sherbrooke, avec le présent plan de gestion des matières résiduelles, va adopter plusieurs nouvelles mesures et changements règlementaires qui vont venir modifier les façons de faire dans le secteur ICI.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☐ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☐ Acquis de connaissances
☐ Infrastructure
☒ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☒ Services en GMR
☐ Autre :

ENJEUX ET RISQUES

- Mobilisation des parties prenantes
- Bien coordonner les actions des parties prenantes pour bien saisir la portée et les objectifs des différents plans environnementaux de la Ville de Sherbrooke.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

En collaboration avec le Bureau de coordination en développement économique et les organismes de développement économique :

1. offrir de la visibilité aux entreprises ayant adopté des normes écoresponsables ou obtenu une attestation « ICI on recycle + »;
2. évaluer la nécessité de mettre en place un programme d'aide financière pour l'achat d'équipements pour la gestion des matières recyclables et organiques dans les ICI.

Mesure nº 29	Accompagner les ICI dans l'adoption de pratiques écoresponsables en lien avec les matières résiduelles.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	**PRINCIPAUX COLLABORATEURS**
Bureau de l'environnement Bureau de coordination de développement économique	Entreprendre Sherbrooke Destination Sherbrooke Sherbrooke Innopole

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	**Cibles**	**Suivi**
Nombre d'activités de reconnaissance	Au moins une activité par année	Annuel

ÉCHÉANCIER

Actions	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
1									
2									

BUDGET

Ressources humaines		6 500 $	6 500 $	7 000 $					
Honoraires professionnels									
Ressources matérielles / Outils ISE		1 000 $	1 000 $	1 000 $					
Revenus									
Total annuel		7 500 $	7 500 $	8 000 $					
Aide financière									
TOTAL		23 000 $							

Commentaires et cohérence des actions :
Cette mesure est en cohérence avec le plan de relance économique du Bureau de coordination du développement économique.

Thème	DEMANDES AUX ORDRES DE GOUVERNEMENT
Mesure nº 30	Effectuer des demandes et s'impliquer auprès des ordres de gouvernement concernant divers thèmes reliés à la GMR.

CONTEXTE

Les gouvernements provincial et fédéral jouent un rôle essentiel afin de mettre en place des règlementations cohérentes avec l'objectif de réduire les matières résiduelles éliminées et d'appuyer les efforts des municipalités. La Ville entend effectuer des représentations pour que des actions soient prises sur l'omniprésence de l'obsolescence programmée, pour l'interdiction de vente d'emballages non recyclables et l'établissement d'une feuille de route pour introduire de nouveaux produits touchés par la responsabilité élargie des producteurs (REP). Enfin, lors des consultations des citoyens en 2020, 61 % des ménages qui utilisaient la collecte des matières organiques utilisaient également le sac en plastique compostable et 81 % d'entre eux mentionnaient que ce sac est un élément important dans leur motivation à participer à cette collecte. Ainsi, la potentielle interdiction de l'utilisation des sacs compostables pour la collecte des MO demeure préoccupante pour la Ville de Sherbrooke.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA VILLE DE SHERBROOKE

☒ Réduire à 500 kg/hab./an ou moins la quantité de matières éliminées d'ici 2026 et à 480 kg/hab./an d'ici 2030.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2030.
☒ Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.
☒ Recycler et valoriser 85 % des résidus de construction, rénovation et démolition, plus précisément 95 % des agrégats (béton, brique, asphalte) et 70 % des résidus non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte) d'ici 2030.
☐ S'assurer que la desserte des matières organiques couvre 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI et les multilogements.

TYPES D'ACTIONS

☐ Acquis de connaissances
☐ Infrastructure
☐ ISE
☐ Politique/Plan d'action
☐ Règlementaire
☐ Réduction à la source
☐ Services en GMR
☒ Autre : Représentation

ENJEUX ET RISQUES

- Enjeux règlementaires
- Mobilisation des parties prenantes

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.
☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.
☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
☐ Autre :

Objectifs de la SVMO

☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) d'ici 2030.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. S'impliquer dans les grands chantiers nationaux.
2. Discuter ou transmettre les orientations et la vision de la Ville de Sherbrooke aux différents ordres de gouvernement concernant :
    a. la REP;
    b. l'utilisation des sacs compostables;
    c. l'obsolescence programmée;
    d. les articles à usage unique.

Mesure nº 30	Effectuer des demandes et s'impliquer auprès des ordres de gouvernement concernant divers thèmes reliés à la GMR.
GÉNÉRATEURS VISÉS	☐ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

RESPONSABLES	PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Bureau de l'environnement	Conseil municipal Comité de l'environnement

RÉSULTATS ATTENDUS DÉCOULANT DE L'ACTION

Indicateurs/livrables	Cibles	Suivi
Implication dans les chantiers	Au besoin	
Intervention avec les différents ordres de gouvernement	Au besoin	

ÉCHÉANCIER

Actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1									
2									

BUDGET

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines									
Honoraires professionnels									
Ressources matérielles / Outils ISE									
Revenus									
Total annuel									
Aide financière									
TOTAL	Selon le besoin								

Commentaires et cohérence des actions :
Cette mesure est en cohérence avec le mémoire déposé par le Bureau de l'environnement aux audiences du BAPE.